



Association de Défense
du Quartier de l'Épargne

1 rue de la Prévoyance
28000 CHARTRES

Chartres, le 16 septembre 2015

Monsieur le MAIRE
Hôtel de Ville
Place des Halles
28019 CHARTRES Cedex

A l'attention de M. GUERET
Adjoint au maire, chargé
du projet « Pôle Gare »

Monsieur le maire,

Les travaux du « Pôle Gare » semblent avoir débuté sans respect des riverains et des dispositions réglementaires relatives au bruit.

C'est ainsi qu'après la démolition du SERNAM provoquant poussières et bruits (parfois dès 6h15/6h30 du matin en été !), des travaux de battage de pieux se sont déroulés le 10 septembre 2015, à partir de 2h45 du matin, empêchant bon nombre de riverains de dormir. De tels travaux ont repris le 10 septembre au soir à partir de 21h30 mais ont été interrompus à la suite d'intervention du voisinage. La nuit du 11 au 12 septembre a été perturbée par des bruits de marteaux piqueurs.

L'arrêté préfectoral du 3 septembre 2012 précise que « Toute personne utilisant, dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ces travaux entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente ». Manifestement, ces dispositions n'ont pas été respectées.

Il conviendrait de suivre l'avis de l'autorité environnementale du 14 mars 2014 sur la ZAC pôle gare qui recommande que « le dossier de consultation des entreprises comporte une évaluation du risque de gêne ou de dommage vibratoire aux riverains, telle que préconisée dans le guide du centre national du bruit (bruits de chantiers – missions incombant aux acteurs d'une opération de construction pour limiter les nuisances) ». A ma connaissance, ces préconisations n'ont pas été suivies d'effet.

Compte tenu de la durée de l'ensemble des travaux « Pôle Gare » et de la localisation du chantier d'une part, de la persistance de l'entreprise à continuer des travaux de nuit malgré les interventions du voisinage, d'autre part, je souhaite vous rencontrer et vous demande, dans l'immédiat, de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour respecter la tranquillité des riverains du pôle gare.

Je vous prie d'agréer, monsieur le maire, l'expression de nos salutations distinguées.

La Présidente
Soline GIRARD